

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 21 Juillet 2023 à 20 H 30

Présents : I. VERDUN, F.MASSARD, N.PEYRELON, R.SOUVIGNET, B.BERGERON, A. LEROY-ARNAUD, A.FERRET, M.T.MARTIN

Absents Excusés : R.FORESTIER a donné pouvoir à B.BERGERON, D.GRANDMONTAGNE a donné pouvoir à I.VERDUN, M.COURTUAT a donné pouvoir à N.PEYRELON, D.BEAUMESNIL, H.BONCOMPAIN et S.SAGUETON.

1-Secrétaire de séance :

Madame le Maire prend la parole en demandant s'il y a un volontaire pour être secrétaire de séance, Robert SOUVIGNET se porte volontaire, il est désigné secrétaire de séance par 11 voix pour.

2-Adoption du compte rendu de séance :

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le Compte rendu du 31 mars 2023, pas de remarque, le compte rendu est adopté par 11 voix pour.

3-Marché de rénovation thermique de l'école:

Madame le Maire présente le résultat des marchés publics concernant les travaux de rénovation énergétiques de l'école.

A l'étude des montants affichés sur écran et après vérification des conditions d'attribution des marchés par l'économiste, l'attribution est la suivante.

Le Lot1 : Gros œuvre est attribué à SYC (agrandissement de la chaufferie)

Le lot 2 : Lot charpente infructueux car incomplet.(concerne la toiture de la chaufferie)

Le lot 3 : Plâtrerie peinture est attribué à Pépier Charrel.(remise en état des embrasures de fenêtres)

Le lot 4 : Menuiserie extérieures bois est attribué à Forrissier Guillot.(huisseries extérieures)

Le lot 5 : Isolation thermique des façades est attribué à Bati Facades 43. Façade avec option

1(reprise des contours de fenêtres)

Le lot 6 : grillage et portail, non attribué (les prix sont très au dessus de l'estimation)

Le lot7 : Chauffage bois et VMC est attribué à Bati Chapeuil.(remplacement de la Chaudière)

Le lot 8 : Electricité et courants faibles est attribué à Fraisse. (concerne l'alimentation des volets, la mise en œuvre des sécurisation de portes d'entrée de l'établissement)

Sans commentaires particuliers, les tableaux étant clairs et n'apportant pas de remarque.

VOTE : 11 Voix

POUR : 11 Voix

4-Déclaration préalable pour l'édification de clôtures :

Madame le Maire, présente le projet de déclaration préalable qui devra être fait pour chaque clôture, muret, palissade, cette déclaration préalable permettra de vérifier si ces travaux sont compatibles avec la carte communale ou les servitudes. (Les clôtures agricoles mobiles ne sont pas concernées).

Noël Peyrelon fait remarquer que cela évitera les litiges avec la réfection de murs de clôtures non déclarés et où le passage du chasse neige risquerait de les détériorer.

VOTE : 11 voix POUR : 11 voix

5-contrat école publique

Après 6 ans de contrat à durée déterminée, le poste d'adjoint technique concernant l'emploi d'aide maternelle devient, de droit (CGCT), un poste à contrat à durée indéterminée. Il est proposé de valider ce poste de catégorie C et de maintenir l'agent actuellement en poste.

VOTE : 11 Voix POUR : 11 voix

6- Consultation pour la demande de modification environnementale relative au projet de contournement de Saint Hostien

Madame le Maire reprecise les buts de cette consultation : Afin de réaliser des adaptations techniques du projet (desserte des parcelles, rétablissement de voiries) et afin de répondre aux exigences des études complémentaires, l'emprise du projet à très légèrement évoluée. Une participation par vote électronique du public (PPVE) est mise en place pour que chacun puisse s'exprimer sur ces modifications et que M. le Préfet puisse éventuellement prendre un arrêté modificatif sur ces adaptations.

Compte tenu de l'impact positif du contournement pour la Commune de Saint Hostien, Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au projet de modification de l'autorisation environnementale.

VOTE : 11 voix POUR : 11 voix

Le Conseil Municipal est clos à 22h 15.

R. SOUVIGNET,

Secrétaire de Séance



I.VERDUN,

Maire de St Hostien

